



INFORMATION & COMMUNICATION
TECHNOLOGIES AUTHORITY

COMMUNIQUÉ

Nouvelle licence RA16A de l'ICTA pour les téléphones satellitaires : date butoir du 14 août 2022 pour les utilisateurs n'ayant pas encore de licence

L'ICTA rappelle aux utilisateurs de téléphones satellitaires que le 14 août 2022 est la date butoir pour procéder à la demande d'obtention de la nouvelle licence RA16A auprès de l'Autorité.

La section 45B de l'ICT Act entrée en vigueur le 15 juillet 2022 soumet l'importation, la possession et l'usage des téléphones satellitaires et autres appareils connectés au système GMPCS à l'obtention obligatoire d'une licence RA16A de l'*Information and Communication Technologies Authority* (ICTA).

L'ICTA rappelle que toute personne ou organisme se trouvant déjà en possession d'un appareil de ce type avant l'entrée en vigueur de cet amendement mais n'ayant pas encore la licence correspondante, a jusqu'au 14 août 2022 dernier délai pour procéder à l'application pour l'obtention de la licence RA16A auprès de l'Autorité.

Les personnes et organismes concernés peuvent télécharger le formulaire pour la demande de licence RA16A en ligne sur le site de l'ICTA au lien suivant :

https://www.icta.mu/documents/2022/07/appl_form_ra_16a.pdf

Les contrevenants risquent une amende allant jusqu'à un million de roupies et une peine pouvant aller jusqu'à 20 ans de prison.

10 août 2022